

Département de la
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 1962 - 20 h 30

Travaux d'assainissement
du quartier du Parc

62028

Le 23 Mars mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1962.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS-SEAU, LANOUE, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, FONTANILLE, BERLAND REIX, BISCAYE, BUJARD, BETOUS, GALLAND, MOUCHOT, ETCHEBER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. l'Ingénieur T.P.E. a fait connaître que pour permettre le ramassage des effluents ou eaux vannes provenant, notamment du Marché du Parc, il conviendrait de prévoir les travaux supplémentaires suivants pour la construction et l'équipement d'une station de relèvement des eaux usées et du gros-oeuvre des futurs W.C. publics :

- Canalisations et dessertes du Marché du Parc
- Canalisations de refoulement en direction du réseau gravitaire de la Ville (à la hauteur de la rue Albert BARTHE)
- canalisations de trop plein en direction du réseau pluvial du Bd GARNIER

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux et des Finances réunies en séance commune le 20 mars 1962

décide

- en raison de l'urgence, d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de 176.125 NF au marché en cours avec les entreprises HEULIN du Mans et les Etablissements MENGIN à Montargis pour la construction de la station de Maisonfort, entreprises désignées à l'occasion d'un concours organisé en 1961, étant entendu que les prix unitaires produits avec justification du forfait sont maintenus pour les ouvrages semblables

Les travaux s'élevant à 176.125 NF se décomposent comme suit :

- Génie Civil : station relèvement	47.000 NF
- Carrelage W.C. et gros oeuvre	37.136
- Equipement électromécanique de la station (fourniture et installation).....	20.408
- canalisation de refoulement	17.409
- canalisation trop plein	15.172
- canalisation de desserte du marché etc.	39.000

176.125 NF

- que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts au budget de 1962 pour travaux d'assainissement - chapitre XXXVII

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

APPROUVÉ

ROCHEFORT-SJ - N. 7 MAI 1962

Le Sous-Préfet,

